

Ref n°09157/SAL/Lo1/cp28/2025

REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

PREFECTURE DE SANGMELIMA

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU

DJA ET LOBO

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

SANGMELIMA DIVISIONAL OFFICE

DJA ET LOBO DIVISIONAL TENDERS BOARD

DECISION N° 05 /D/L01/CDPMP-DL/2025 du

1 JUIL 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05, POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DU TRONÇON DE ROUTE : YEM NKILZOK – CARREFOUR NNEMEYONG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE ZOETELE, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO. LINEAIRE TOTAL : 4,5 KM.

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

Vu la Constitution,

Vu la Loi n°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et les textes subséquents ;

Vu le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur OWONO Damien aux fonctions de Préfet du Département du Dja et Lobo ;

Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;

Vu la Décision n°000444/CAB/MINMAP du 16 Août 2023 portant désignation des Présidents de certaines Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres n°05/AONO/L01/SP/CDPM/2025 du 21 Mai 2025, pour les travaux de bitumage en enduit superficiel bicouche du tronçon de route : Yem Nkilzok – Carrefour Nnemeyong, dans l'Arrondissement de Zoétélé, Département du Dja et Lobo. Linéaire total : 4,5 km.

Considérant la proposition d'attribution contenue dans la lettre n°028/L/CDPMP-DL/2025.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Marché objet de la consultation susvisée, est pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à l'Entreprise ci-dessous :

LOT	PROJET	Entreprise soumissionnaire	MONTANT HTVA CORRIGÉ (FCFA)	MONTANT TTC CORRIGÉ (FCFA)	Délai d'exécution	OBSERVATION
UNIQUE	Travaux de bitumage en enduit superficiel bicouche du tronçon de route : Yem Nkilzok – Carrefour Nnemeyong, dans l'Arrondissement de Zoétélé, Département du Dja et Lobo. Linéaire total : 4,5 km.	G.E GROUP SARL BP : 3553 YDE	529 001 500	630 834 289	05 mois	Adjudicataire

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SUD
- MAITRE D'OUVRAGE
- CDPMP/DL
- INTERESSEE
- CHRONO/ARCHIVES.



SANGMELIMA, LE

1 JUIL 2025
LE PREFET DU DJA ET LOBO,
(AUTORITE CONTRACTANTE)


OWONO Damien

Administrateur Civil Principal